Annonces légales et judiciaires

SASU GROUPE PAUL AUTOMOBILES

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la SASU GROUPE PAUL AUTOMOBILES.
Siège social : 7 rue Leroux, 42100 St-Etienne.
Objet : L'achat, la vente et la location de véhicules automobiles neufs ou d'occasion.
Capital : 500 euros.
Durée : 99 ans.
Président nommé pour une durée indéterminée et associé unique : Monsieur IZZAMRAOUI Nordine, 4 Allée Guiseppe Verdi, 42000 St-Etienne.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires. Chaque action donne droit à une voix.
Immatriculation : RCS de St-Etienne.

MYG

Constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT ETIENNE du 05/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MYG
Siège : 3 Allée du couchant, 42100 ST ETIENNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : La conception, la fabrication et la commercialisation par tous canaux, la pose et l'installation de produits destinés à lutter contre tous types de nuisibles. L'achat, la vente par tous canaux et l'installation d'accessoires et de décoration pour jardin.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : BNH, SARL au capital de 70 000 euros, dont le siège social est 301 Chemin du Montmurier Impasse des Vignes 38540 GRENAY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 850 494 949 RCS VIENNE, représentée par M. Hedi BEDDOUCHE, gérant.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE.

POUR AVIS
Le Président

BRO INVEST

SAS en liquidation
au capital de 1000 euros
Siège 2 Allée de la Clairière
42580 L'ETRAT
RCS SAINT ETIENNE 894 821 420

Clôture de liquidation

Suivante AGE du 20 juin 2023 les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Brice LAGREVOL de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de l'AGE.
Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de SAINT ETIENNE.

SCI NOUGAT

Société civile immobilière, capital de 1.200,00 euros, siège social: SAINT-CYPRIEN (42160), 27 A rue du Forez, 918810508 RCS SAINT ETIENNE

Clôture de liquidation

Par décision du 30/01/2024, l'assemblée générale a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 30/01/2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de SAINT-ETIENNE.

GELMALE

Société à responsabilité limitée
au capital de 4.600 €
Siège social : 46 rue Franklin
42000 Saint-Étienne
981 867 377 RCS Saint-Étienne

Transfert du siège social

Selon procès-verbal du 1er janvier 2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 46 rue Franklin – 42000 Saint-Étienne au 10 rue Mi-Carême – 42000 Saint-Étienne.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne.

Pour avis,
la Gérance.

CARACTAIR DU FOREZ

S.A.R.L. au capital de 10 000 €
Siège social : POMMIERS EN FOREZ (Loire)
333 Chemin de Chantois
R.C.S. : ROANNE 977 566 272

Modification du capital

Aux termes d'une A.G.E. en date du 14 février 2024 la collectivité des associés a augmenté son capital social qui s'élevait à 10 000 € divisé en 10 000 parts de 1 € chacune, de la somme de 637 € par apports en numéraire et création de 637 parts nouvelles de 1 € de valeur nominale
Le capital est ainsi porté à 10 637 € divisé en 10 637 parts de 1 € chacune entièrement libérées. Les statuts et l'avis antérieurement publié sont modifiés en conséquence
Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. ROANNE

LA GERANCE

AIDE ADMINISTRATIVE FOREZIENNE - SOCIETE EN LIQUIDATION

S.A.S. au capital de 1 500 €
Siège social : BOISSET ST PRIEST (Loire)
180 route de St Georges
RCS : ST ETIENNE 810 848 218

Clôture de liquidation

Par décision du 29 décembre 2023 l'actionnaire unique a décidé la répartition du produit net de la liquidation, donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation à compter du 29 décembre 2023
Dépôt légal et RCS : ST ETIENNE

LE LIQUIDATEUR

DUMAS MACONNERIE

SARL au capital social : 2000 euros
Siège social : 20 Rue DES SPORTS
42140 CHAZELLES-SUR-LYON
853 908 614 RCS de Saint Etienne.

Non dissolution

Aux termes de l'assemblée générale mixte en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

ANTHOMA

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la société "AnthoMa"
SCI au capital de 1 000 € (apports en numéraires)
Siège social : VIRICELLES (Loire) 12 Place de la Fontaine
Objet social : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement
Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Anthony LORNAGE demeurant à MARINGES (Loire) 50 route de Virigneux
R.C.S. ET DEPOT : SAINT ETIENNE -
L'ASSOCIE FONDATEUR HABILITE,

SCI L'AMIRAL

Société civile en liquidation
Au capital de 99 091,86 euros
Siège social : 35 rue de Clermont
393117890 RCS ROANNE

Clôture de liquidation

- L'assemblée générale des associés du 31 janvier 2024 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargée de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société,
- Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de ROANNE

Pour avis,
La liquidatrice

SCI LAURIER BOUDON

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la « SCI LAURIER-BOUDON », Société Civile Immobilière au capital de Dix Mille Euros (10.000 €)- apports en numéraires - siège social : 1442 Route des Places - 42110 FEURS - objet social : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement - durée : 99 ans - R.C.S. ET DEPOT : ST-ETIENNE (Loire). Co-Gérants : M. Thomas LAURIER : 1442 Route des Places - 42110 FEURS et Mme Magali BOUDON : 1442 Route des Places - 42110 FEURS.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me PICHON, Notaire ANDREZIEUX-BOUTHEON (42),15 Place du Forez, CRPCEN 42095, le 15/02/2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre M. Sylvain Serge Emile **QUIBEL**, cadre commercial, né à ROUEN (76) le 05/04/1971, et Mme Michelle Elise Jeanne **OLLIER**, assistante maternelle agréée, née à ST-ETIENNE (42) le 24/05/1972, actuellement mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.

INGCOAT

SARL au capital de 1.000 euros
Siège social : 70 Chemin le Biez
42520 SAINT PIERRE DE BOEUF
RCS SAINT-ETIENNE 840 474 266

Transfert du siège social

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 5 février 2024, il a été décidé de transférer le siège social au 86, Impasse de la Thébaïde, Lotissement La Thébaïde, Lot 39, 83140 SIX FOURS LES PLAGES à compter du 5 février 2024.
Monsieur Stéphane RANDU, demeurant 86 Impasse de la Thébaïde 83140 SIX-FOURS LES PLAGES
Durée de la Société : 99 ans.
La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de TOULON.

ARTEMIS

Société Civile au capital de 2.968.203 euros
Siège social : 70 Chemin le Biez
42520 SAINT PIERRE DE BOEUF
RCS SAINT-ETIENNE 819 995 192

Transfert du siège social

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 5 février 2024, il a été décidé de transférer le siège social au 86, Impasse de la Thébaïde, Lotissement La Thébaïde, Lot 39, 83140 SIX FOURS LES PLAGES à compter du 5 février 2024.
Objet de la société : Holding
Durée de la Société : 99 ans.
La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de TOULON.

BOUCHERIE DURAND

S.A.S. au capital de 46 400 €
Siège social : 3 Allée Michael Faraday - Stelytec
SAINT CHAMOND (Loire)
R.C.S. : SAINT ETIENNE 331 065 672

Modification

Suivant décision du 7 novembre 2023, l'actionnaire unique de la société a nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société « CABINET ROYET », sise à SAINT ETIENNE (Loire) 9 Place Jean Moulin.
Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. SAINT ETIENNE

LE PRESIDENT

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 1 octobre 2015, Madame Arlette **DUCLOS**, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Roger Pierre Marius MERMET, demeurant à RIORGES (42153) 483 rue Jules Faron EHPAD QUIETUDE. Née à SAINT-GERMAIN-LAVAL (42260), le 15 mai 1931. Décédée à RIORGES (42153) (FRANCE), le 12 octobre 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Virginie VIAL, Notaire Associé de la Société d'exercice libéral par actions simplifiée «Virginie VIAL et Emilie RIGNAUX, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à ROANNE, 3 Bis, rue Emile Noirot, soussignée, le23 janvier 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Christine SOL DOURDIN, notaire à ROANNE, référence CRPCEN: 42104, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de ROANNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Paysans de la Loire

ANNONCES LÉGALES

Rapidité, simplicité, efficacité à votre disposition 24h/24

Rendez-vous sur notre site
www.paysansdelaloire.fr
... et en quelques clics,
publiez vos annonces légales

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 21 février 1983, Madame Claudette Benoite **BARLET**, retraitée, veuve de Monsieur Jean PEYROCHE, demeurant à FIRMINY (42700) 25 bd de la Rochette. Née à FIRMINY (42700), le 10 novembre 1928. Décédée à FIRMINY (42700), le 4 décembre 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Lucas MARCOUX, notaire à FIRMINY, le 23 janvier 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Me MARCOUX, notaire à FIRMINY 10 rue du Pont Noir, référence CRPCEN: 42012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SAINT-ETIENNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

SQUARE HABITAT CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE

S.A.S. au capital de 600 000 €
SIEGE SOCIAL : SAINT ETIENNE (Loire) 23 avenue de la Libération
R.C.S. : SAINT ETIENNE 393 398 722

Modification des dirigeants

L' A.G.O.E. du 31 janvier 2024 de la société a :
1°) pris acte de la démission, à compter du 30 janvier 2024, de M. Eric PINAULT de ses fonctions d'administrateur,
2°) nommé à compter du 1er février 2024, aux fonctions d'administrateur, Monsieur Frédéric-Charles LECOCQ demeurant à ST ETIENNE (Loire) 8 avenue Benoit Charvet
Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE.
LE PRESIDENT

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 7 août 2010, Madame Jeannine Maryse **DEFOUR**, A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Gaëtan POYET, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Laurence ZILIC-BALAŸ, Sophie SABOT-BARCET, Julien AZZOLA, Gaëtan POYET, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à MONISTROL SUR LOIRE (Haute-Loire) ZA Les Terrasses du Mazel, 15 boulevard François Mitterrand, le 19 février 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. L'expédition de ce procès-verbal et la copie du testament ont été déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Gaëtan POYET, notaire à MONISTROL-SUR-LOIRE (43120), référence CRPCEN : 43053.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

OB FONCIER

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la société « OB FONCIER »
Forme : S.C.I.
Capital : 1 000 EUROS (apports en numéraires)
Siège social : MONTBRISON (Loire), 7 Rue des Grands Chênes
Objet social : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement.
Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Cyril CHAPUY et Madame Laëtitia CHAPUY demeurant ensemble à MONTBRISON (Loire), 35 rue des Mûriers.
R.C.S. ET DEPOT : SAINT ETIENNE.
L'ASSOCIE FONDATEUR HABILITE

Appel à Manifestation d'Intérêt AMI "grand pré"

Par suite d'un arrêt d'activité qui libère une parcelle agricole, Loire Forez agglomération souhaite mettre en location un terrain agricole situé sur la commune de Saint-Etienne-le-Molard. La parcelle a une SAU de 3, 1 hectares (4 000m² sous abris et 2.7 ha en plein champ). Elle est équipée en matériel d'irrigation et bâtiment.
Le ou les futurs exploitants pourront se positionner sur l'ensemble de la parcelle ou sur la moitié. La parcelle pourra être cultivée principalement pour du maraîchage ou de l'arboriculture (hors vignes à vin).
L'objectif est d'assurer une exploitation pérenne et durable de l'ensemble de ce terrain via une convention d'occupation temporaire (6 ans renouvelable 1 fois), permettant le maintien de la labélisation « agriculture biologique ».
Date limite de dépôt : vendredi 29 mars 2024
Le dossier est à télécharger ici : https://www.loireforez.fr/actualite/recherche-agriculteur-ami-grand-pre/

SCI LA DENREE

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/02/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SCI LA DENREE
Forme : SCI
Capital social : 1 000 €
Siège social : 6 route de Saint Genis, 42800 RIVE DE GIER
Objet social : acquisition,detention,gestion,location de tous biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire
Gérance : M. Jean Michel TRAPEAUX demeurant 6 route de Saint Genis, 42800 RIVE DE GIER
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-ETIENNE

REV'ELISEE

SAS à associé unique en liquidation au capital de 500 €
Siège de la liquidation : 8 Allée des Monts du Lyonnais – 42570 SAINT HEAND
823.141.460. RCS SAINT ETIENNE

Clôture de liquidation

En date du 14/02/2024, l'actionnaire unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, constaté la clôture de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de SAINT ETIENNE.

Annonces légales et judiciaires

Commune de
Saint-Laurent La Conche

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LA-CONCHE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Par arrêté municipal n°2024-09 du 20/02/2024, le projet de modification n°1 du PLU et le zonage d'assainissement pluvial et schéma de gestion des eaux pluviales de la commune de Saint-Laurent-la-Conche sont soumis à une enquête publique conjointe.

Conformément aux décisions de la MRAE n° 2023-ARA-AC-3129 du 22 août 2023 et n° 2023-ARA-KKPP-3237 du 21 novembre 2023, les projets de modification n°1 du PLU et de zonage d'assainissement pluvial et schéma de gestion des eaux pluviales n'ont pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

L'enquête publique se déroulera en mairie, le Bourg, 42210 Saint-Laurent-la-Conche, à compter du vendredi 8 mars 2024 à 14h00 jusqu'au jeudi 28 mars 2024 à 16h00. La personne responsable des projets est M. Jean-Luc POYADE, Maire. Toute information relative à l'enquête publique conjointe peut être demandée auprès de la mairie : le Bourg, 42210 Saint-Laurent-la-Conche ou par courrier électronique à : enquete-publique-5238@registre-dematerialise.fr et enquete-publique-5239@registre-dematerialise.fr

Pendant toute la durée de l'enquête publique conjointe, le public pourra consulter gratuitement les dossiers d'enquête publique

- en version papier ou sur un poste informatique à la mairie de Saint-Laurent-la-Conche du vendredi 8 mars 2024 à 14h00 jusqu'au jeudi 28 mars 2024 à 16h00 aux jours et horaires d'ouverture de la mairie,
- en version numérique à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5238 pour la modification du PLU et https://www.registre-dematerialise.fr/5239 pour le zonage d'assainissement pluvial et schéma de gestion des eaux pluviales.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions

- soit sur les registres d'enquête papier mis à disposition en mairie de Saint-Laurent-la-Conche aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- soit lors des permanences du commissaire enquêteur qui se tiendront en mairie de Saint-Laurent-laConche - Le Bourg, 42210 Saint-Laurent-la-Conche, les vendredi 8 mars 2024 de 14h00 à 16h00, lundi 18 mars 2024 de 9h00 à 11h00, jeudi 28 mars 2024 de 14h00 à 16h00,
- soit sous format électronique sur les registres dématérialisés à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5238 pour la modification du PLU et https://www.registre-dematerialise.fr/5239 pour le zonage d'assainissement pluvial et schéma de gestion des eaux pluviales,
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5238@registre-dematerialise.fr pour la modification du PLU et enquete-publique-5239@registre-dematerialise.fr pour le zonage d'assainissement pluvial et schéma de gestion des eaux pluviales,
- soit par courrier adressé à : Monsieur le commissaire enquêteur Mairie de Saint-Laurent-la-Conche - Le Bourg - 42210 Saint-Laurent-la-Conche.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera la modification n°1 du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Laurent-la-Conche, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de la commune: http://www.saintlaurentlaconche.com/

A.G.E.X.

(AUDIT-GESTION - EXPERTISES COMPTABLES)
Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : 65 Rue de la Tour
42000 ST ETIENNE
345 339 071 RCS ST ETIENNE

Modification des dirigeants

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 2 janvier 2024, il résulte que la Société FINANCIAL TOUR, SAS au capital de 75 000 euros, dont le siège social est 65 Rue de la Tour, 42000 SAINT ETIENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 817 419 443, a été nommée, à compter du 1er janvier 2024 et pour une durée illimitée, en qualité de Présidente en remplacement de Madame Marie-Paule RAPHARD, démissionnaire.

L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Madame Marie-Paule RAPHARD a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau Président.

POUR AVIS
La Présidente

AGRIAL

Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire à capital variable
4 rue des Roquemonts - 14050 CAEN Cedex 4
RCS CAEN 428 611 719
Agrément n° 10571

Convocation aux Assemblées de Sections de Mars 2024 et aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 31 Mai 2024

Les Associés Coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections afin d'élire des délégués qui auront à délibérer en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire sur les ordres du jour ci-dessous :

Assemblées de section :

1. Bilan 2023 et perspectives 2024 des activités agricoles et agroalimentaires d'Agrial
2. Actualités de votre région
3. Présentation des comptes sociaux de la Coopérative et comptes consolidés 2023 du Groupe Agrial
4. Proposition de retours aux adhérents au titre de l'année 2023 : intérêts aux parts, ristournes...
5. Renouvellement et désignation des élus de votre comité de section
6. Élection des délégués aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire d'Agrial

Assemblée Générale Ordinaire :

1. Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023
2. Approbation des conventions visées aux articles L 529-1 (alinéa 2) du Code Rural et de la Pêche Maritime et L225-38 à L225-43 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé
3. Quitus aux administrateurs
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : dotation des réserves obligatoires
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : versement d'un intérêt aux parts sociales
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : distribution de ristournes groupe
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : distribution de ristournes branche
8. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : provision pour ristournes éventuelles
9. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : affectation du solde
10. Constatation de la variation du capital social
11. Situation des mandats des administrateurs
12. Ratification des cooptations des administrateurs
13. Ratification des indemnités versées aux administrateurs au titre de l'exercice 2023 et approbation de l'enveloppe pour l'exercice 2024
14. Approbation du budget de formation des administrateurs
15. Ratification des mesures prises en faveur des associés coopérateurs
16. Examen et approbation des décisions prises par les Organisations de Producteurs
17. Ratification des évolutions apportées aux Règlements Intérieurs spécifiques des Organisations de Producteurs
18. Situation des mandats des Commissaires aux Comptes
19. Approbation de la mise à jour de la Charte de gouvernance
20. Approbation des modifications du Règlement Intérieur Général
21. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Extension de circonscription territoriale et d'objet et modification corrélative de l'article 2 des statuts
2. Modification des statuts corrélativement à la constatation du capital social et à la suppression d'une ancienne disposition
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Ces Assemblées de section seront suivies des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le **Vendredi 31 mai 2024 à 10 heures** sur l'ordre du jour indiqué ci-dessus, à l'Espace Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière – 35133 LA SELLE-EN-LUITRE.

Vous avez faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de votre Assemblée de section, de prendre connaissance de l'ensemble des documents prévus à l'article 39-1 des Statuts de la Coopérative (incluant les comptes annuels, les rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire, les projets de résolutions, le projet des statuts, le projet de règlement intérieur général, la charte de gouvernance etc.)

Les documents susvisés seront disponibles en consultation depuis votre ordinateur/tablette/smartphone, ou au siège de votre section ou de la Coopérative, sur un site dédié dont les modalités de connexion ont été communiquées par convocation individuelle.

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTION 2024

Section	Date	Heure début	Lieu
Sud Loire Océan	13/03/2024	10h	Agrial Maison de Région – 4 rue des Ibis - 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
Touraine Poitou S1 Touraine	14/03/2024	10h	Espace des Faluns - 1 Mail de la Mairie - 37240 MANTHELAN
Touraine Poitou S2 Poitou et Berry			
Sarthe Nord	14/03/2024	10h	Salle Polyvalente - 2 rue des Ponts - 72380 SOUILLE
Mont Saint Michel	14/03/2024	19h	Salle polyvalente - Rue du Midi - 50220 DUCEY-LES-CHERIS
Mayenne Anjou S1 Est	14/03/2024	19h	Hippodrome de Bellevue-la-Forêt - Route de Saint-Nazaire - 53000 LAVAL
Mayenne Anjou S2 Ouest			
Mayenne Anjou S3 Sud			
Cotentin	15/03/2024	14h	Salle Polyvalente - 6 route de la mairie – Saint Symphorien-le-Valois – 50250 LA HAYE
Atlantique S1 Loire Atlantique	19/03/2024	10h	Restaurant Le Surcouf – 6 quai surcouf – 44130 BLAIN
Sarthe Sud	19/03/2024	10h	Vaujoubert – Route de la Vove – 72700 ROUILLON
Ille-et-Vilaine Sud	20/03/2024	10h	Salle des Grands Chênes – Espace la Prairie 35580 GUIGNEN
Atlantique S2 Morbihan	20/03/2024	10h	Salle du Palis bleu - Rue du Stade - 56220 MALANSAC
Ille-et-Vilaine Nord	21/03/2024	10h	Salle des Fêtes – La Foutelais 35560 MARCILLE RAOUL
Calvados Ouest	21/03/2024	10h30	Salle Polyvalente - 14310 EPINAY-SUR-ODON
Alpes Sud Est	26/03/2024	10h	Complexe La Pyrite – 990 avenue des Frères Montgolfier – 07130 SOYONS
Les Terres de l'Orne	26/03/2024	19h	Salle des Fêtes – Avenue Léon Labbé – 61150 ECOUCHE-LES-VALLEES
Plaine et Auge.14	28/03/2024	10h30	Salle des fêtes - Route de Dives, Thiéville - 14170 BRETTEVILLE-SUR-DIVES

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,183 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

CHRONIQUE JURIDIQUE /

Le paiement du fermage en liquide

Depuis l'année 2020, je loue une parcelle de 2,8 hectares sur lesquels je fais les foins puis laisse pâturer mes animaux. Je n'ai pas de bail écrit et mon propriétaire et moi-même nous sommes mis d'accord pour que le paiement s'effectue en liquide. Quels sont mes droits ?

L'article L. 411-1 du Code rural dispose que : *« Toute mise à disposition à titre onéreux d'un immeuble agricole en vue de l'exploiter pour y exercer une activité agricole est soumis »* au statut du fermage. Dans ce cas, l'agriculteur dispose bien (puisqu'il récolte et fait pâturer) d'un immeuble agricole (terrain) et il y exerce bien une activité agricole au sens du Code rural. Pour déterminer à quel type de contrat il est soumis, il faut rechercher si la mise à disposition a lieu à titre onéreux, c'est-à-dire si la contrepartie de la mise à disposition du bien agricole par le propriétaire est onéreuse.

Le prix est un élément essentiel pour caractériser un contrat de louage. Il n'est pas forcément nécessaire de payer son fermage à l'aide d'un chèque. Cependant, il est nécessaire de pouvoir prouver son paiement pour pouvoir bénéficier des règles du statut du fermage.

La preuve du paiement du fermage peut s'établir par tout moyen : chèque encaissé, reçu, quittance, témoignage, etc.

Dans notre cas, si l'agriculteur peut prouver son paiement en liquide, par exemple parce que le propriétaire lui signe un reçu ou une quittance, la convention sera soumise au statut du fermage.

Ainsi, notre agriculteur pourra, par exemple, bénéficier d'un droit de préemption en cas de vente du bien loué. Sous certaines conditions, il pourra également céder son bail lors de sa cessation d'activité.

En revanche, si notre agriculteur ne peut pas prouver son paiement, et quand bien même la somme versée semblerait importante à ce dernier, la mise à disposition du bien par le propriétaire sera considérée comme effectuée à titre gratuit. Le contrat qui régit les relations contractuelles entre le propriétaire et l'agriculteur sera alors qualifié de prêt à usage gratuit puisqu'il n'y a plus de notion de prix. Attention, la preuve du paiement ne peut absolument pas être rapportée par une affiliation à la MSA !

Dans le cas d'un prêt à usage gratuit, les parties ne sont pas soumises au statut du fermage. Ainsi, en cas de vente du bien prêté, l'agriculteur n'a pas de droit de préemption. De plus, si le propriétaire souhaite reprendre son bien pour l'exploiter lui-même ou le faire exploiter par quelqu'un d'autre, il sera soumis aux seules règles du Code civil relatives au prêt à usage (sous réserve du contrôle des structures). Ainsi, le propriétaire peut réclamer la restitution du bien prêté lorsque qu'il estime que l'usage en est terminé (en fin de saison par exemple). Il n'est pas soumis aux règles de préavis et de motivation imposées par le statut du fermage.

Pour des questions évidentes de preuve et de droits, il est vivement conseillé d'établir un écrit entre les parties pour que ces derniers puissent clairement y indiquer leur volonté. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

safer Auvergne-Rhône-Alpes

SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

XA 42 23 0130 01 : superficie totale : 4 ha 44 a 86 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'exploitation. Parcellaire : BALBIGNY (2 ha 33 a 73 ca) - 'Chassagny': AK- 74[3511]- 75[627]- 76[3508]- 77[625] C- 598 - 'La pelle': AM- 70[10]- 71[9]. EPERCIEUX-SAINT-PAUL (82 a 53 ca) - 'Chassagny': C- 275[211]. POUILLY-LES-FEURS (1 ha 28 a 60 ca) - 'Chassagny': D- 531- 534.
Zonage : BALBIGNY : A-N EPERCIEUX-SAINT-PAUL : A POUILLY-LES-FEURS : A
Libre

XA 42 23 0111 01 : superficie totale : 7 ha 90 a 71 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ (7 ha 90 a 71 ca) - 'Batet': H- 843[243] - 'Croix de l herbet': H- 270- 271- 272- 273- 274- 275- 276- 864[823].
Zonage : SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ : N
Libre

Ap 42 24 0003 01 : superficie totale : 1 ha 88 a 64 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : PRECIEUX (1 ha 88 a 64 ca) - 'La seauve': ZL- 31(J)- 31(K).
Zonage : PRECIEUX : A
Libre

XA 42 24 0020 01 : superficie totale : 26 a 90 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : CHAVANAY (26 a 90 ca) - 'Verlieu': A- 957- 979.
Zonage : CHAVANAY : A
Parcelles occupées sur toute la surface

XA 42 24 0019 01 : superficie totale : 2 ha 95 a 28 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et d'exploitation ensemble. Parcellaire : SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY (2 ha 95 a 28 ca) - 'De monceaud': G- 679[287] - 'Mongaland': G- 285- 286- 645[288]- 676[284]- 677[284]- 678[287]- 680[283]- 681[283]- 811[652](J)- 811[652](K)- 811[652](L).
Zonage : SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY : A
Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **09/03/2024** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer **www.safer-aura.fr**, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5 rue de la Télématique - 42000 SAINT-ETIENNE Cedex - Tél : 04.77.91.14.20 Mail : direction42@safer-aura.fr.